



Suppressions d'emplois aux Finances Publiques :

Qu'est-ce que ça change pour vous ?

AUJOURD'HUI

- des services proches de chez vous avec la possibilité de payer vos impôts par espèces ou par chèque,
- accessibles sans rendez-vous,
- assurés par des agents compétents et spécifiquement formés,
- et surtout GRATUITS !

DEMAIN

- les services de proximité à visage humain supprimés (même en zone urbaine)
- l'obligation de recourir aux services en ligne pour déclarer, payer ; fin du paiement en espèces ou par chèque
- des réceptions uniquement sur rendez-vous
- l'obligation de passer par des plate-formes téléphoniques PAYANTES
- le transfert de certaines missions à des prestataires externes PAYANTS

Depuis 2002, 37 000 emplois ont été supprimés soit 1 agent sur 4 !

Le gouvernement ne se préoccupe pas des personnes les plus fragilisées, en particulier les personnes âgées : chacun doit avoir Internet, une imprimante/scanner et connaître la réglementation fiscale.

Pour le gouvernement, le service public, c'est comme le « fast-food », ça doit aller vite, peu importent les conséquences pour vous usagers !

Les agents des finances publiques sont là pour vous aider dans vos démarches quotidiennes : ils sont la garantie de l'égalité de traitement entre les citoyens.